



Grand Parcours 2 tours



Petit Parcours

Parcours : le circuit Grand Large va de Bouchain, Bassin Rond vers Hordain, le long du vieil Escaut, retour Bouchain. Presque tout en chemins de halage et campagne ; très beau CIRCUIT NATURE

Résultats et photos paraîtront sur le site du club : eadouchy.com
 La Course de LIEU SAINT AMAND le 18 septembre
 Le trail des Pipi-Malo DOUCHY-LES-MINES le 23 Octobre
 Et beaucoup d'autres compétitions : sur piste, rendez-vous Marche Nordaïque...
 renseignements sur la page Facebook EA DOUCHY ou sur eadouchy.com

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 13 MAI

4ème FOULEE BOUCHINOISE

JEAN-CLAUDE MOKROWIECKI



BOUCHAIN

Ville de Bouchain
 CROISSANT DE L'ESPÉRANTISTE



BOUCHAIN
DIMANCHE 15 MAI 2022

Organisée par
L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Avec la participation de la
VILLE DE BOUCHAIN

L'aide Technique
DE L'ENTENTE ATHLETIQUE DOUCHINOISE



Centre Médico-Social
 Rue Georges Daix à Bouchain

Horaires	Nom de la course	Parcours	Distance
9h15	Marche	1. grand tour	7500m
9h15	Course Populaire + Cadets M/F	1. grand Tour	7500m
9h20	Animation Poussins M/F	1. circuit	1240m
9h30	Course BE+MI M/F	2 petit tours	2480m
9h45	Course des Juniors aux Vétérans	2 grands tours	14440m
10h00	Animation Athlétisme	Ateliers	Baby
10h15	Animation Athlétisme	Ateliers	Éveil Athlé
12h00	Réception		

Renseignements :

Mail: eadouchy.info@gmail.com / **Tel:** 07 88 40 04 08

REGLEMENT

ARTICLE 1 : PARTICIPANT

La course de 14400m, l'épreuve est ouverte à toute personne licenciée ou non, en 2003 et avant.
La course populaire de 7500 est ouverte à partir des Cadets nés en 2005 et avant.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront par internet sur la plateforme : fr.peyce.com

Lien direct : <https://fr.peyce.com/event/foulee-jean-claude-mokrowiecki-1404>

La date limite d'inscription est fixée au VENDREDI 13 MAI à minuit
Pas d'inscription sur place pour les épreuves classées et chronométrées

(Possibilité d'inscription sur internet ou sur place avant 9h uniquement pour la marche et les courses enfants babies, évelis et poussins).

Les dossards seront à retirer au Centre-Médico-Social, rue Georges Daix à Bouchain le jour de la course à partir de 8h00

PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE

Tout litige sera réglé par le juge arbitre selon le règlement.

ARTICLE 3 : DEPART DES COURSES

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne, cinq minutes avant l'heure fixée pour le départ, fermeture du contrôle après l'arrivée de toutes les courses.

ARTICLE 4 : RAVITAILLEMENT

Les postes de ravitaillement seront installés au 7ème kilomètre et à l'arrivée.

ARTICLE 5 : SECURITE ROUTIERE

Les concurrents seront tenus de respecter le code de la route, la circulation étant réglée par les signaux selon l'arrêt Municipal.

ARTICLE 6 : ASSURANCE/SERVICE MEDICAL :

La couverture sera assurée par la CROIX BLANCHE.

Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile.

Indivuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 7 : RECOMPENSES

Les jeunes des écoles à Minimes seront récompensés.

Sur les courses de 7550m de 14440m, une coupe récompensera les trois premiers (H/F) et les trois premiers bouchinois (H/F).

Trophée challenge du nombre Jean-Claude Mokrowiecki

Présence obligatoire à la réception des récompenses.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Les organisateurs peuvent utiliser (photos-films) de cet événement conformément à La loi informatique et liberté N° 1847 du 6 janvier 1978). Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles.

Les photos et les résultats seront disponibles sur le site : www.eadouchy.com

Retrait des dossards au Centre-Médico-Social (rue Georges Daix)

Dimanche à partir de 8h00

Départ et arrivées : Rue César Dronsart à coté

de la caserne des pompiers et du CMS

Réception à partir de 12h00

Date limite des inscriptions en ligne vendredi 13 mai minuit
(pour les courses chronométrées)

Inscriptions par internet : fr.peyce.fr

DISTANCE	MONTE	DEPART	CATEGORIES	Parcours	Remarques
Marche 7550m*	Gratuit	9h15		1 grand Tour	Pas de classement
Course Populaire 7550m	5000	9h15	2006 et avant Cadets et +	1 grand Tour	
Circuit Poussins 1240m*	Gratuit	9h20	2011 et 2012	1 circuit	Ni Chrono Ni Classement
Course Benjamin/Minimes 2480m	Gratuit	9h30	2007 à 2010	2 petit tours	
Course longue 14440M	7000	9h45	2004 et avant Juniors et +	2 grands tours	
Animation Babies*	Gratuit	10h00	2016 et après	Ateliers	Ni chrono Ni Classement
Animation Eveils*	Gratuit	10h15	2013 à 2015	Ateliers	

*Possibilité d'inscription sur place (avant 9h) pour la marche et les animations babies, évelis et poussins

Documents obligatoires à joindre à l'inscription

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la

Présentation obligatoire : - d'une licence Athlétisme, Athlétisme, Athlétisme, Athlétisme ou d'un pass « j'aime

courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une

fédération uniquement agréée : FCD : fédération des clubs de défense, FFSA : fédération française du sport adapté

FFH : fédération française handisport, FSPN : fédération sportive de la police nationale, ASPTT : fédération sportive des ASPTT

FSCF : fédération sportive et culturelle de France, FSGT : fédération sportive et gymnique du travail, UFOLEP : union française des

œuvres laïques d'éducation sportive

Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

Ou pour les majeurs un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de sa copie. Aucun autre

document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son

état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les

personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du

questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de

contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou

accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu

responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

